



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Lever 2000 Refreshing Bars – All Variants

### Section 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	:	Lever 2000 Refreshing Bars – All Variants Original, Aloe & Cucumber
<b>Code UPC</b>	:	Produit de soin corporel
<b>Code de produit interne</b>	:	011111608658, 011111323957
	:	83342547 (Talisman), 83342418 (Talisman)

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	
Utilisations industrielles	
Utilisations par des consommateurs	
Utilisations professionnelles	

<b>Données relatives au fournisseur</b>	:	UNILEVER 700 Sylvan Avenue Englewood Cliffs NJ 07632 USA
---	---	---

<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)</b>	:	Téléphone #: 800-761-3683 Lundi au Vendredi (08:30 – 17:00 EST) Urgence #: 800-745-9269 (24 heures) Contrôle Anti-poison #: 800-949-7866 (24 heures) CHEMTREC #: 800-424-9300 (24 heures, Urgences de Transport) CANUTEC #: 613-996-6666 (24 heures, Urgences de Transport)
--	---	---

#### Information pour le consommateur:

Pour des informations concernant l'utilisation de ce produit par un consommateur, veuillez vous référer directement à l'étiquette du produit. Cette fiche de données de sécurité industrielle est prévue pour les employés du lieu de travail, conformément aux règlements de l'US OSHA et Canadien SIMDUT. Il contient des recommandations pour

la manipulation de ce produit dans un environnement professionnel ou non professionnel.

Les premiers soins ou les avertissements applicables à l'utilisation du consommateur sont indiqués directement sur l'étiquette du produit, conformément à toutes les réglementations gouvernementales applicables.

## Section 2. Identification des dangers

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Statut OSHA/SIMDUT/HCS</b>                       | : | Bien que ce produit ne soit pas considéré comme dangereux par la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et SIMDUT (Gazette du Canada, 11-Février-2015), cette SDS contient des informations précieuses essentielles à la manipulation et à l'utilisation correcte du produit. Ce SDS devrait être conservé et disponible pour les employés et les autres utilisateurs de ce produit. |
| <b>Classification de la substance ou du mélange</b> | : | Non classé.   |

### Éléments d'étiquetage SGH

- |                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>Mention d'avertissement</b> | : | Pas de mention d'avertissement.                 |
| <b>Mentions de danger</b>      | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |

### Conseils de prudence

- |  |   |                                       |
|--|---|---------------------------------------|
| <b>Généralités</b>                           | : | Conserver hors de portée des enfants. |
| <b>Prévention</b>                            | : |                                       |
| <b>Intervention</b>                          | : | Non applicable.                       |
| <b>Stockage</b>                              | : | Non applicable.                       |
| <b>Élimination</b>                           | : | Non applicable.                       |
| <b>Éléments d'étiquetage supplémentaires</b> | : | Aucun connu.                          |
| <b>Danger non classé autrement</b>           | : | Aucun connu.                          |

## Section 3. Composition/informations sur les composants

- |                              |   |         |
|------------------------------|---|---------|
| <b>Substance/préparation</b> | : | Mélange |
|------------------------------|---|---------|

### Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des composants	%	Numéro CAS
Glycerin	1 - 10	56-81-5

Toute concentration rapportée sous forme d'un intervalle protège des informations confidentielles ou tient compte des variations entre lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Section 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

#### Contact avec les yeux

- : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

#### Inhalation

- : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Contact avec la peau

- : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

#### Ingestion

- : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

##### Contact avec les yeux

- : Peut causer une irritation des yeux.

##### Inhalation

- : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Contact avec la peau

- : Peut provoquer une irritation de la peau.

Date de la précédente

édition: 00.00.0000

Version: 1.0

Date d'édition/Date de révision: 10.02.2017

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeurLes symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

#### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.
- Classification NFPA 30B** : Non disponible.
- Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Aucune donnée spécifique.
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié

**pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-sécouristes**
  - : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes**
  - : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
- Précautions pour la protection de l'environnement**
  - : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel**
  - : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel**
  - : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection**
  - : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne

- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**
- : pas réutiliser ce conteneur.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
  - : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants	Limites d'exposition
Glycerin	<b>OSHA PEL 1989 1989-03-01 TWA</b> 10 mg/m <sup>3</sup> Etat:Poussière totale <b>TWA</b> 5 mg/m <sup>3</sup> Etat:Fraction alvéolaire <b>OSHA PEL 1993-06-30 TWA</b> 15 mg/m <sup>3</sup> Etat:Poussière totale <b>TWA</b> 5 mg/m <sup>3</sup> Etat:Fraction alvéolaire <b>NIOSH REL 1994-06-01</b> Etat:Brouillard <b>ACGIH TLV 1994-09-01 TWA</b> 10 mg/m <sup>3</sup> Etat:Brouillard <b>ACGIH TLV 2013-06-14</b> Etat:Brouillard

- Contrôles techniques appropriés**
- : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

### **Mesures de protection individuelles**

#### **Mesures d'hygiène**

- : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

#### **Protection des yeux/du visage**

- : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

### **Protection de la peau**

#### **Protection des mains**

- : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

#### **Protection corporelle**

- : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

#### **Autre protection cutanée**

- : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

#### **Protection respiratoire**

- : Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

## **Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

### **Aspect**

#### **État physique**

- : Solide

#### **Couleur**

- : Divers

#### **Odeur**

- : Parfumé

#### **Seuil olfactif**

- : Non disponible.

**Date de la précédente**

**édition:** 00.00.0000

**Version:** 1.0

**Date d'édition/Date de révision:** 10.02.2017

<b>pH</b>	: 7.0
<b>Point de fusion</b>	: Non applicable
<b>Point d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: <b>Seuil minimal:</b> Non disponible. <b>Seuil maximal:</b> Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: <b>Dynamique:</b> Non disponible. <b>Cinétique:</b> Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matières incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

<b>Conclusion/Résumé</b>	: Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.
--------------------------	---

#### Irritation/Corrosion

##### **Conclusion/Résumé**

<b>Peau</b>	: Non irritant pour la peau.
<b>Yeux</b>	: Non irritant pour les yeux.
<b>Respiratoire</b>	: Non irritant pour le système respiratoire.

#### Sensibilisation

##### **Conclusion/Résumé**

<b>Peau</b>	: Non sensibilisant
<b>Respiratoire</b>	: Non sensibilisant

*Date de la précédente*

*édition:*

00.00.0000

**Version:** 1.0

**Date d'édition/Date de révision:** 10.02.2017

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non applicable.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non applicable.

**Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non applicable.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation de la peau.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation

rougeurLes symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur

larmoiement

rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

- Conclusion/Résumé** : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.
- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	>5,000 mg/kg

## Section 12.Informations écologiques

### Toxicité

- Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Persistante et dégradabilité

- Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mobilité dans le sol

- Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible.  
**Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes d'élimination** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.Ne pas rejeter les déchets

non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Classification RCRA** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux aigus:** Non inscrit

**Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux toxique:** Non inscrit

## Section 14. Informations relatives au transport

POUR EXPÉDITION EN EMBALLAGE DE CONSOMMATEUR	<u>TERRE</u>	<u>EAU</u>	<u>AIR</u>
NOM D'EXPÉDITION:	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
CLASSE DE DANGER:	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
UN/ID #:	Aucun	Aucun	Aucun
GROUPE D'EMBALLAGE:	Aucun	Aucun	Aucun
MARQUES REQUISES et / ou ETIQUETTES:	Aucun	Aucun	Aucun
MARQUES et / ou TYPES D'ÉTIQUETTE:	Aucun	Aucun	Aucun
INFORMATION ADDITIONNELLE:	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.'

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non disponible.

## Section 15. Informations réglementaires

**Réglementations États-Unis** : **États-Unis - TSCA 8(d) - Études sur la santé et la sécurité:** Non inscrit  
**États-Unis - TSCA 8(c) - Effet indésirable grave (EIG):** Non inscrit  
**États-Unis - TSCA 8(a) - rapport d'évaluation préliminaire (PAIR):** Non inscrit  
**États-Unis - TSCA 8(a) - Communication des données chimiques**

**(CDR):** Indéterminé  
**United States - TSCA 8(a) - Dioxin/Furane precursor:** Non inscrit  
**United States - TSCA 8(a) - Chemical risk rules:** Non inscrit  
**Etats-Unis - TSCA 6 - Gestion proposée des risques:** Non inscrit  
**Etats-Unis - TSCA 6 - Gestion définitive des risques:** Non inscrit  
**Etats-Unis - TSCA 5(e) - Ordonnance par consentement sur les substances:** Non inscrit  
**Etats-Unis - TSCA 5(a)2 - Proposition de règles relatives à de nouvelles applications importantes:** Non inscrit  
**Etats-Unis - TSCA 5(a)2 - Règles finales relatives à de nouvelles applications importantes:** Non inscrit  
**United States - TSCA 4(f) - Priority risk review:** Non inscrit  
**Etats-Unis - TSCA 4(a) - Règlements proposés sur les essais:** Non inscrit  
**United States - TSCA 4(a) - ITC Priority list:** Non inscrit  
**Etats-Unis - TSCA 4(a) - Règlements définitifs sur les essais:** Non inscrit  
**États-Unis - TSCA 12(b) - Avis d'exportation de substances chimiques:** Non inscrit  
**États-Unis - Section 307 de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) de l'EPA - Polluants en priorité:** Non inscrit  
**États-Unis - Section 311 de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) de l'EPA - Substances dangereuses:** Non inscrit  
**États-Unis - Section 112 de la Loi sur la qualité de l'air (CAA) de l'EPA - Prévention de rejet accidentel - Substances inflammables:** Non inscrit  
**États-Unis - Section 112 de la Loi sur la qualité de l'air (CAA) de l'EPA - Prévention de rejet accidentel - Substances toxiques:** Non inscrit  
**United States - Department of commerce - Precursor chemical:**  
Non inscrit

**Clean Air Act Section 112(b)** : Non inscrit  
**Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit  
**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit  
**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit  
**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit  
**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

**SARA 302/304** : Non applicable.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

**SARA 311/312**  
**Classification** : Risque immédiat (aigu) pour la santé

#### Composition/informations sur les composants

**SARA 313**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Réglementations d'État**

Massachusetts	:	Aucun des composants n'est répertorié.
New York	:	Aucun des composants n'est répertorié.
New Jersey	:	Les composants suivants sont répertoriés: Titanium dioxide
Pennsylvanie	:	Les composants suivants sont répertoriés: Titanium dioxide

**US California 22CCR Appendix X Substances**

	:	Non inscrit.
<u>Californie prop. 65</u>	:	Non disponible.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	:	Exclu
Inventaire du Canada	:	Indéterminé.

**Réglementations Internationales**

Listes internationales	:	<b>Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):</b> Indéterminé. <b>Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC):</b> Indéterminé. <b>Inventaire de Corée:</b> Indéterminé. <b>Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):</b> Indéterminé. <b>Inventaire du Japon:</b> Indéterminé. <b>Inventaire Malaisien (Registre HSE):</b> Indéterminé. <b>Inventaire de Taiwan (CSNN):</b> Indéterminé. <b>Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):</b> Indéterminé.
<b>Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques</b>	:	Non inscrit
<b>Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques</b>	:	Non inscrit
<b>Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques</b>	:	Non inscrit

**Section 16. Autres informations**

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matériaux pour la réponse d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé n'est pas la position officielle et complète de la National Fire Protection Association, le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'alerte est destiné à

**être interprété et appliqué uniquement par des personnes dûment formées afin d'identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur se réfère à un nombre limité de produits chimiques avec les classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui serviront à titre indicatif uniquement. Que les produits chimiques soient classés par NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses propres risques.**

### **Historique**

<b>Date d'impression</b>	:	10.02.2017
<b>Date d'édition/Date de révision</b>	:	10.02.2017
<b>Date de la précédente édition</b>	:	00.00.0000
<b>Version</b>	:	1.0
<b>Élaborée par</b>	:	Conformité globale aux produits Unilever Affaires Réglementaires 40, Boulevard Merritt Trumbull, CT 06611 Etats-Unis

### **Légende des abréviations**

<b>Légende des abréviations</b>	:	ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux et industriels AH = Risque aigu FBC = Facteur de bioconcentration CAA = Acte d'Air Pur CARB = Conseil des ressources aériennes de Californie CCR = Code de réglementation de Californie CERCLA = Loi sur la réponse globale à l'environnement, l'indemnisation et la responsabilité CFR = Code des Régulations Fédérales CH = Danger chronique CIRC = Centre Internationale pour la Recherche du Cancer CWA = Loi sur l'eau propre t DEA = Administration de l'application des drogues DOT = Département des transports CE = Commission European EPCRA = Plan d'urgence et Loi sur le droit à la connaissance de la collectivité EST = Heure Normale de l'Est F = Feu HAPS = Polluants atmosphériques dangereux HCS = Norme de communication de danger HMIS = Système d'information sur les matières dangereuses HVOC = Composé organique hautement volatil SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IARC = Centre Internationale pour la Recherche du Cancer IATA = Association international du transport aérien CVI = Conteneurs en vrac intermédiaires ICAO = Organisation de l'aviation civile internationale IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses IMO = Organisation maritime internationale ITC = Comité de test interorganisations (TSCA) KOC = Constante de partage carbone / eau organique LogKoe = coefficient de partage octanol/eau LVOC = Composé organique à faible volatilité MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) MPPCF = Million de particules par pied cube N/A = Ne s'applique pas NFPA = Association nationale de protection contre les incendies NOEC = Concentration sans effet observable
---------------------------------	---	--

NTP = Programme national de toxicologie  
OSHA = Administration de la sécurité et de la santé de la profession  
PEL = Limite d'exposition admissible  
RCRA = Loi sur la conservation et la récupération des ressources  
RQ = Quantité à déclarer  
RTK = Droit à savoir  
SARA = Loi de modification et de réautorisation du Superfund  
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
STEL = Limite d'exposition à court terme  
TBD = La réponse est à déterminer.  
TCC = Tagliabue coupe fermée  
TCLP = Toxicité Caractéristique Procédure de lixiviation  
TDG = Transport de marchandises dangereuses  
TLV = Valeur limite seuil  
TSCA = Acte de contrôle des substances toxiques  
TWA = Pondérée dans le temps  
NU = Nations Unies

- Références** :
- NU SGH - Méthode d'évaluation utilisée pour classifier le mélange: Méthode de Calcul.
  - OSHA - Norme de Communication des Dangers 29 CFR 1910.1200 et annexes.
  - SIMDUT – Gazette du Canada (11- Février -2015).

#### Avis au lecteur

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**